

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**PEDICURE SPECIALISE : BASES DE LA RELATION  
PROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 83 27 02 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2018,  
sur avis conforme du Conseil général**

# PEDICURE SPECIALISE : BASES DE LA RELATION PROFESSIONNELLE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances de base en matière de déontologie et de communication dans le métier de pédicure spécialisé ;
- ◆ de développer des capacités relationnelles en tenant compte des caractéristiques de la communication ;
- ◆ d'adopter des attitudes adéquates.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESI ou C2D).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en utilisant des concepts relatifs à la communication et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du métier,*

*au départ d'une situation donnée,*

- ◆ d'identifier les fonctions et les limites de chaque intervenant ;
- ◆ de décrire les principales caractéristiques personnelles et environnementales du bénéficiaire de soins ;

- ◆ de proposer un mode de communication, adapté à la situation et au bénéficiaire de soins et de le justifier.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de précision dans la description de la situation,
- ◆ la précision et la clarté dans la communication.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations professionnelles exemplatives,*

##### 4.1. Déontologie appliquée à la pédicurie

- ◆ d'identifier les rôles et les fonctions des intervenants dans le domaine de l'aide et des soins aux personnes ;
- ◆ d'identifier et de décrire les notions de respect des personnes et de secret professionnel ;
- ◆ de situer les limites de l'exercice de la profession.

##### 4.2. Communication appliquée à la pédicurie

- ◆ d'identifier les concepts fondamentaux de la communication verbale et non-verbale et l'impact de celle-ci sur son interlocuteur ;
- ◆ d'être à l'écoute et d'établir une communication avec le bénéficiaire de soins ;
- ◆ d'adapter sa communication aux situations et aux bénéficiaires rencontrés ;
- ◆ de donner au bénéficiaire de soins une information sur la prise en charge et les soins effectués ;
- ◆ de lire et de compléter une fiche technique de soins et une fiche de conseils.

#### 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

#### 6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Déontologie appliquée à la pédicurie	CT	B	16
Communication appliquée à la pédicurie	CT	B	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
<b>Total des périodes</b>			<b>40</b>